



Dossier d'Inscription Licences Nouvelle inscription 2020 - 2021



Aucune licence ne sera validée en cas de dossier incomplet ou retard de paiement sur les saisons passées.

Mentions à renseigner OBLIGATOIREMENT

NOM :

Prénom :

Joueur Dirigeant(e) Educateur Né(e) le :

Catégorie :

Téléphone pour convocation :

Mail pour communication :

Madame, Monsieur, Joueuse, Joueur,

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments nécessaires pour l'inscription ou la réinscription de votre enfant ou de vous-même pour la saison 2020-2021

Ces documents, dûment remplis, signés (+ la demande de licence avec certificat médical si besoin pour les nouveaux joueurs).

Une pièce d'identité du joueur pour les nouveaux joueurs (CNI – Permis de conduire – Livret de famille pour les mineurs)

D'1 photo d'identité de moins de 2 ans pour les mineurs et de moins de 5 ans pour les majeurs ;

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois obligatoire pour tout le monde ;

Du règlement Total ou 1 chèque de 90€ + 2 chèques du complément (seront encaissés avant le 31 décembre) à l'ordre de Chambray Football Club, ANCV, coupons sport) ; pour les bénéficiaires d'un bon CAF, un chèque de caution de 90€ vous sera demandé.

Pour les joueurs de nationalité étrangère : copie de l'acte de naissance + justificatif de domiciliation des parents + justificatif de filiation.

Cadre réservé au Club

Dossier complet

Licence Validée

Mode Paiement :

Chèque

Espèces

Virement

Bon CAF (à remettre avant le 01/11/2020)

ANCV

Coupons sport

Nbre de chèques : 1 3

Banque émettrice :

N° de Chèque(s) :

Prix des licences

U6 à U9 : (Nés entre 2011 et 2014)

150 € (Prix base) - **165€** (Hors Chambray)

U10 à U11 : (Nés en 2009 et 2010)

160 € (Prix base) - **175€** (Hors Chambray)

U12 à U19 : (Nés entre 2008 et 2001)

180 € (Prix base) - **200€** (Hors Chambray)

SENIORS : (Nés avant ou en 2000)

195 € (Prix base) - **215€** (Hors Chambray)

DIRIGEANT : Gratuit

MEMBRE CD : Gratuit



- Accès à un complexe sportif de qualité
- Entraînements dispensés par des éducateurs passionnés et formés
- Accès au plus haut niveau de formation validé par FFF
- équipements (survêtements, short et chaussettes) de marque UMBRO fournis
- Accès à des réductions auprès de notre partenaire équipementier AD9

L'engagement, de l'adhérent et de ses représentants légaux.

En tant qu'adhérent, titre qui m'est accordé après règlement de ma cotisation et à quelque titre que ce soit, (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres,)

Guide du(es) parent(s)

Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'éducateur. Tout comme les enfants ont quelques règles à respecter, les parents eux aussi sont tenus de respecter certaines règles afin d'assurer le bon fonctionnement et la bonne ambiance au sein de l'école de football.

- ▶ Je m'efforce de respecter les horaires des entraînements, matchs et autres rendez-vous.
- ▶ Je fournis à mon enfant une petite bouteille d'eau ou de jus de fruit afin de s'hydrater pendant l'entraînement.
- ▶ En cas d'absence à un entraînement ou un match ou bien même un retard, prévenir le plus tôt possible l'éducateur.
- ▶ J'aide au transport des jeunes.
- ▶ Tout comme les enfants, je respecte les décisions arbitrales.
- ▶ M'abstenir de toute remarque négative pendant les matchs qu'elles soient adressées à notre enfant ou aux autres joueurs, à l'arbitre, à l'éducateur, aux autres parents. Rester positif et encourager. Admettre un droit à l'erreur (des enfants, de l'arbitre, de l'éducateur). Représenter dignement le club.
- ▶ Ne pas vouloir se substituer à l'éducateur. Respecter ses choix.
- ▶ Ne pas oublier que le football reste avant tout un plaisir.
- ▶ Partager nos valeurs éducatives (politesse, respect, solidarité, courage, maîtrise de soi) et les transmettre aux enfants.
- ▶ Maintenir la convivialité et participer selon notre disponibilité aux réunions et aux manifestations festives autres que les matchs et tournois (goûters, arbre de Noël, matches de l'équipe fanion,).
- ▶ En cas de problème, dialoguer avec l'éducateur ou le responsable.

Information sur le Don aux œuvres

« Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu ». Article 200 du CGI précise

(...Ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspondent à des dons... au sens de l'article 4B...)

Il vous faut déclarer vos frais sur l'imprimé mis à disposition sur le site et remplir l'attestation Cerfa n° 11580*03 qui sera signée par l'Omnisport.

Date de remise au secrétariat du club : **Fin Février 2021**

Information sur le transport des adhérents

Les dirigeants du club, les autres bénévoles de l'association, les parents des mineurs adhérents utilisent très régulièrement leur véhicule personnel pour le compte de l'association en se déplaçant seuls ou en transportant d'autres adhérents. Certains éléments sont incontournables :

- ▶ Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- ▶ Le véhicule doit être en bon état et à jour des contrôles techniques le cas échéant.
- ▶ Le conducteur ne doit pas être en état d'ébriété, ou dans un état qui le rend inapte à la conduite.
- ▶ Le nombre autorisé de passagers transportés dans le véhicule doit être respecté.
- ▶ Le respect des règles du code de la route s'impose.
- ▶ Durant les pauses effectuées à l'occasion de grands déplacements, les personnes en charge de l'encadrement doivent être particulièrement vigilantes quant à la sécurité des personnes transportées, notamment lorsqu'il s'agit de mineurs.
- ▶ **A minima, 3 transports devront être assurés par les joueurs ou leur responsable légal – en cas d'impossibilité, une participation aux frais leur sera demandée.**

Infraction routière : Extrait de la législation

Dans ce cadre, dans le Chapitre V : Disposition améliorant la répression de certaines infractions routières, et l'Article 34 ; il incombe désormais à l'employeur (ou association pour nous) de communiquer l'identité des salariés (ou dirigeants) commettant des infractions routières avec un véhicule d'entreprise (ou loué par nos soins).

En effet, le nouvel article L. 121-6 du Code de la route :

A défaut, l'employeur (l'Association) encourt l'amende prévue pour les contraventions de 4^{ème}

classe, soit 750€. Cette mesure entrera en application au 1^{er} Janvier 2017.

A compter de cette date, nous transmettrons donc les coordonnées des conducteurs pour toute infraction routière entraînant potentiellement le retrait de points.

Charte du jeune footballeur

Le football est un sport, prendre une licence est un engagement sérieux qui met chaque joueur à la disposition de ses partenaires, de son équipe et de son club . Afin de bien vivre dans une passion qu'est le football, tout comme à la maison, je dois respecter certaines règles :

- ▶ En arrivant au foot et tout autre endroit, je dois être poli, bien dire « bonjour » aux personnes présentes, ne pas oublier les « s'il vous plait, merci, au revoir ».
- ▶ Je respecte tous mes camarades, mes éducateurs, les adversaires, les arbitres et toutes autres personnes.
- ▶ Je respecte et prend soin du matériel qui est mon matériel. Les ballons, coupelles etc... sont là pour ma pratique, je dois y faire attention tout comme les vestiaires.
- ▶ Au début de l'entraînement, j'ai à amener le matériel sur le terrain et à la fin de l'entraînement, aide à le ramener.
- ▶ Je suis attentif et concentré lorsque mon éducateur donne les consignes ou démontre un exercice.
- ▶ Je joue au football pour prendre du plaisir, apprendre et progresser.
- ▶ Je n'écoute les consignes que d'une personne : mon éducateur.
- ▶ Les parents nous encouragent mais ne sont pas nos éducateurs.
- ▶ Je refuse la violence, la triche et le mensonge.
- ▶ J'ai un esprit d'équipe et de groupe, je ne crie pas après un camarade, je l'encourage.
- ▶ Je dois respecter les règles et les décisions prises par les arbitres.
- ▶ Je suis loyal et fair-play dans le football comme dans la vie.
- ▶ J'ai un esprit de compétiteur, je veux gagner. En revanche, si je perds, je dois accepter et reconnaître la défaite qui me servira de leçon et m'aidera toujours à progresser.

Les licenciés auront à prendre en charge le coût des amendes pour faits autres que faits de jeu. Toute reprise de l'activité sportive sera conditionnée par le paiement intégral de l'amende par le licencié ou son tuteur légal

Droit à l'image

Le fait de contracter une licence à l'USC Football implique l'autorisation tacite de ses licenciés ou de leurs parents de publication de leur(s) photo(s) sur Son site internet et sur tout support de communication présentant les actions du club et notamment l'album du club qui devrait voir le jour cette saison. Cependant, toute personne dont la photo sur ces supports bénéficie du droit de retrait de l'image en nous envoyant un mail (520240@lcfot.fr) en indiquant les références de la (ou des) photo(s) concernée(s).

Par mon engagement, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Lecture faite à :

Accepté le :

Signature :



AUTORISATION PARENTALE



Cet imprimé est obligatoire pour la participation de votre enfant à toute épreuve (stage, tournoi, match...) organisée par le club Chambray Football Club

Je soussigné, M. ou Mme :

Demeurant (adresse complète):

Code postal :

Ville :

Tél (1) :

Tél (2) :

Email:

Agissant en qualité de PERE — MERE — TUTEUR LEGAL (Rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant

NOM+ Prénom

Né(e) le :

A participer à toute épreuve (stage, tournoi, match, ...) organisée par le Chambray Football Club

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention tant médicale que chirurgicale, avec ou sans anesthésie, Y compris l'hospitalisation, j'autorise le responsable du rassemblement à faire transporter, le cas échéant, mon enfant vers l'établissement hospitalier le plus proche pour recevoir les soins ou subir toute intervention qui serait reconnue nécessaire ou urgente par le médecin. (Un refus implique que les parents soient en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant).

N° de sécurité sociale des parents	
N° et nom de la Mutuelle	
Date des vaccinations antitétaniques (Joindre photocopie du carnet de vaccination)	
Téléphone en cas d'urgence	

Important : Veuillez préciser ci-après les indications suivantes concernant votre enfant.

Contre-indications alimentaires	
Médicaments à ne pas administrer et/ou toute autre	

Je m'engage prendre en charge les frais occasionnés par tout dégâts ou délit que mon enfant pourrait commettre lors de sa participation lors des manifestations organisées par le club ou auxquelles il serait invité.

De plus, j'autorise le club Chambray Football Club à utiliser les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à, le, Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION POUR TRANSPORT – PAR AUTOCAR ET VOITURE PARTICULIERE

je soussigné, M. ou Mme

Football Club à prendre en charge et transporter mon enfant

autorise les représentants de Chambray
durant toute la durée de la

saison courante ou les manifestations (coupes, tournois, ...) par autocar et/ou voiture particulière.

A compter de la date de validation de la licence, je dégage les représentants du Chambray Football Club de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant.

Fait à, le, Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Les Frais de déplacement des bénévoles

Le club pratique la réduction d'impôt pour les frais occasionnés pour le transport
(Article 200 du code des impôts – « l'abandon de frais »)

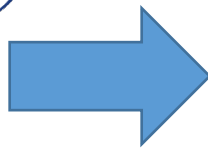
Contacts



Géraldine BERIOU-MAZIERES (Trésorière)



Vous assurez un déplacement pour le compte du club, AVEC votre véhicule



Un formulaire de collecte des déplacements et frais occasionnés est **disponible au secrétariat**. Vous collectez l'ensemble des frais et Km pour une année civile (EX : 1/01/2018 → 31/12/2018)



En fin d'année, remettre la fiche de collecte et les justificatifs - **au secrétariat** - pour validation



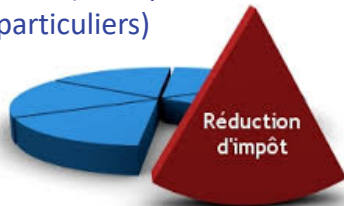
FOURNIR DES JUSTIFICATIFS



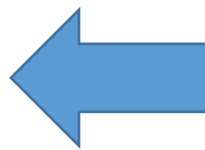
— REMISE EN MAIN PROPRE

Impôts

- 600€ (60%, pour les entreprises)
- 660€ (66%, pour les particuliers)



Emission d'un Reçu Fiscal



Les seuls frais de péage occasionnés lors des déplacements en minibus (pris en charge par le club), peuvent faire l'objet d'une fiche de frais avec justificatifs, pour remboursement

« Un esprit club au service de la performance et du plaisir »



Accueil des licenciés – Donateurs ou intermédiaires



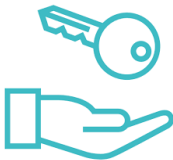
Joueur



Point d'entrée Unique = Commission Partenaires (qui informe le secrétariat du don et des modalités)



1000 €



Ou Matériels, denrées, compétences, ...



Donateur



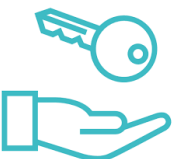
Convention



Reduction d'impôt



1000 €



Ou Matériels, denrées, compétences, ...



Ou Valeur équivalente
À valoir sur la boutique du club

Bon d'achat d'une valeur de 15% de la somme apportée
→ à valoir sur le prix de la licence
Ou
→ Sur les articles de la boutique du club

« Un esprit club au service de la performance et du plaisir »